



Le 3 mars 2015

Le RIFSEEP

Ou comment tuer les fonctionnaires, la Fonction Publique et le service public en général, et se débarrasser de la DGAC !!!

FO dit NON !!!

Qu'est-ce que le RIFSEEP ??

Il s'agit du nouveau Régime Indemnitaires tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel décrit dans les textes suivants :

- [Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat](#)
- [Arrêté du 20 mai 2014 pris pour l'application aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat des dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat](#)
- [Circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel](#)

Tous les textes sont accessibles sur le site de FO à cette page : <http://www.fodgac.fr/fr/rifseep/>

Quand vous aurez bien lu tout la littérature officielle vous ressentirez une soudaine crispation de l'estomac et une violente contraction des muscles, ce sont les effets standards de la brusque envie de vomir qui ne manquera pas de vous saisir face à :

- un gouvernement avec des méthodes dictatoriales d'imposition de mesures antisociales sans même plus se donner la peine de l'apparence d'un non-dialogue social,
- un recul social de 30 ans pour les agents de la DGAC,

- des baisses de rémunération en cas de mobilité,
- des pertes de salaires programmées sur le long terme,
- des rémunérations individualisées, à géométrie variable et remises en question tous les ans,
- un report d'une part de la rémunération mensuelle en fin d'année,
- plus aucune perspective d'évolution,
- sortie de la logique protocolaire,

Pourquoi le RIFSEEP ??

L'Etat souhaite supprimer tous les régimes indemnitaires et tout particulièrement celui de la DGAC afin d'instaurer un Régime Unique Universel. Pour la petite histoire nos grands théoriciens ont déjà (pendant ces 3 dernières années) dépensé *plus de 1,5 Milliards d'euros en pure perte...* pour les caisses de l'Etat, dans une vaine et dispendieuse tentative d'harmonisation et d'uniformisation du traitement des salaires pour les militaires et les fonctionnaires.

Forts de ces enseignements, nos vaillants politiques et hauts fonctionnaires visionnaires remettent le couvert et lancent cette fois ci un vaste front de destruction des acquis sociaux et de baisse des rémunérations des fonctionnaires.

La DGAC se dit « consciente des risques pour les agents » !!

La DGAC déclare « vouloir sauver les meubles » mais confirme qu'aucune des primes DGAC n'est hors du périmètre et qu'il n'y a pas d'exception à la DGAC !!



Qui sont les « bénéficiaires » du RIFSEEP ??

TOUS les agents de la DGAC !!

La « 1ère vague » balayera, au **1er juillet 2015**, les agents Administratifs, assistants de services sociaux et attachés. La « 2ème vague » au **1er janvier 2017**, achèvera tous les corps rescapés de la 1ère vague.

Tout en ignorant magistralement tous les acquis des précédentes expériences ratées et autres fiascos, l'Administration se lance dans l'étude des effets des Tsunamis !

Le RIFSEEP en pratique

1. On crée un indemnitaire mensuel (IFSE) et un indemnitaire annuel (CIA) dans lesquels on fait rentrer sans aucun souci toutes les primes existantes car aucune n'est exclue du périmètre RIFSEEP.

2. On encadre ces primes d'une valeur mini et d'une valeur max.

2 bis. On prend soin pour le cas de la DGAC de s'assurer que les valeurs max soient par construction bien inférieure aux montants indemnitaires perçus aujourd'hui par les personnels. Par exemple : -5000€ annuels pour un administratif, pas encore d'évaluation pour les « techniques » mais on peut s'attendre à toute la créativité nécessaire !

➤ pour faire passer la pilule, on crée une prime différentielle pour éviter la perte le jour de la transposition.

➤ les agents et les OS ne seront plus embêtés par de futures évolutions ou négociations salariales car tout sera déjà bien au-delà des plafonds.

3. Pour « simplifier », on crée pour chaque corps des « groupes de fonctions » (4 pour cat A, 3 pour cat B et 2 pour cat C) qui permettront de hiérarchiser, catégoriser et

plafonner les populations au sein de chaque corps selon des schémas déjà établis, non évolutifs et imperméables.

4. Le « droit à la mobilité » étant maintenu, il est normal que cette faveur s'accompagne de contreparties : la rémunération sur le nouveau poste sera celle prévue dans le nouveau dispositif et l'agent muté se verra délivré du poids de la prime différentielle « compensatoire » qu'il percevait jusque-là.

5. L'IFSE, réexaminée *a minima* tous les 4 ans, ne sera pas fonction de l'ancienneté et pourra *ne pas* être revalorisée si la hiérarchie juge que l'agent n'a pas assez évolué !

6. Le CIA (Complément Indemnitaires annuel) sera optionnel, bien moindre que l'IFSE, annualisé et surtout lié à « la manière de servir » déterminée pendant l'entretien individuel annuel.

7. Chaque agent touchera donc des primes individualisées, sans aucune vision sur l'avenir.

8. En désespoir de cause, la DGAC va proposer pour pallier la faiblesse des futurs plafonds du RIFSEEP la création d'une prime « satellite » spécifique à chaque corps !

Reste Immobile Fonctionnaire, ton Salaire Est En Perdition !!

FO a clairement dit **NON** et rejette totalement l'adhésion au RIFSEEP ! Oser qualifier les « adhérents » à ce nouveau régime indemnitaire de « bénéficiaires » démontre le plus profond mépris envers les personnels !!

Dès le mois de Janvier 2015, les syndicats FO de la DGAC ont écrit au ministère et demandé à ce que TOUS les corps de la DGAC fassent exception !!

Les schizophrènes qui veulent intégrer de force la DGAC dans une structure qui rejette ouvertement toutes ses spécificités et son atypisme (budget annexe, logique protocolaire, carrières et métiers spécifiques et complémentaires, unicité de la chaîne de sécurité...) doivent faire un sérieux travail d'introspection et de remise en question !

Où sont donc passées les promesses d'amélioration de la rémunération du traitement des fonctionnaires face à la réduction des effectifs liés aux politiques RGPP et MAP ?

A la place, après le gel du point d'indice depuis 2010, voilà le RIFSEEP ou la *Réduction Indemnitaires avec augmentations des Fonctions déniait l'expertise et l'engagement professionnel* !

Mesdames et Messieurs les agents fonctionnaires et agents non-titulaires de la DGAC, face à un si grand et profond mépris pour les personnels, face à un tel recul social teinté d'obscurantisme et d'intégrisme libéral anti-fonction publique et anti service public nous pouvons nous demander où est donc passé ce fameux « esprit Charlie » de solidarité, d'entraide, de fraternité et de tolérance qui était revendiqué il y a moins d'un mois par ces mêmes dirigeants qui aujourd'hui nous piétinent.

Collègues et agents de la DGAC, en l'absence de réponses clairement positives à nos demandes la question de la défense des acquis sociaux et de l'avenir de TOUS les personnels de la DGAC ne manquera pas de vous être posée dans les jours à venir.

Votre avenir personnel et celui de la DGAC sont clairement compromis par le RIFSEEP, ce sera bientôt à vous de vous déterminer et de faire connaître vos intentions sans aucune ambiguïté !!!

